

ADRESSES DE LA CHAMBRE D'ASSEMBLÉE.

Chambre d'Assemblée,
Jeudi, 5e. Mars, 1801.

RESOLU, qu'une humble adresse soit présentée à son Excellence le Lieutenant Gouverneur, priant son Excellence de vouloir bien ordonner l'impression de tels Edits, Arrêts et Déclarations des Rois de France, ainsi que des Ordonnances des Intendants, et Arrêts portant réglemens du Conseil Supérieur, qu'il seroit utile de publier : que l'impression s'en fasse sous la direction de telle personne ou personnes que son Excellence voudra bien nommer à cet effet, et qu'il en soit distribué des copies ainsi qu'il est pourvu par la Loi pour la distribution des Actes de la Législature.

ORDONNE, que Mr. le *Juge Panet*, Messieurs *Berthelot*, *Taschereau*, *Craigie*, *Lester* et *Coffin* présentent la dite Adresse à son Excellence le Lieutenant Gouverneur.

Samedi, 7e. Mars, 1801.

RESOLU, qu'une humble adresse soit présentée à son Excellence le Lieutenant Gouverneur, priant son Excellence de vouloir bien ordonner l'impression des Commissions des Gouverneurs et Intendants agissant dans cette Province sous l'autorité des Rois de France, avec celle des Edits, Arrêts, Déclarations et Ordonnances mentionnés dans l'adresse de cette Chambre, du 5e. courant.

ORDONNE, que les mêmes Membres nommés pour présenter l'Adresse de cette Chambre du 5e. courant, présente la dite Adresse à Son Excellence le Lieutenant Gouverneur.